Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** Bureau de la gestion des dotations et des compétences 1 ter avenue Lowendal – 75700 PARIS 07 SP Chef de bureau : Patrice CHAZAL Suivi par : Jean-Philippe VOUETTE Tél : 01 49 55 44 14 Mail : jean-philippe.vouette@agriculture.gouv.fr	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEDC/N2013-2089** **Date: 27/06/2013**

Date de mise en application : **immédiate**
Date limite de réponse : **1er juillet 2013**
Nombre d'annexes : Deux

Objet : Additif à l'appel à candidatures pour les postes vacants ou susceptibles de se libérer à la rentrée scolaire 2013 de :

- directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (01) ;
- directeur-adjoint chargé de la formation initiale scolaire (02) ;
- directeur-adjoint chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (03) ;
- directeur-adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04).

Références :

- Note de service SG/SRH/SDMEC/N2012-1193 / DGER/SDEDC/N2012-2144 du 12/12/2012 : Appel de candidatures pour les postes vacants ou susceptibles de se libérer à la rentrée scolaire 2013 (directeurs et directeurs adjoints d' EPLEFPA).

MOTS-CLES : mobilité, directeur et directeur-adjoint, EPLEFPA, rentrée scolaire 2013

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale (SRH / DGER) ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directeurs de l'agriculture et de la forêt ; Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement et chefs des services de la formation et du développement ; Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements d'enseignement supérieur ; Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement agricole et des lycées maritimes	*Pour information :* Monsieur le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ; Réseau d'appui aux personnes et aux structures ; Organisations syndicales de l'enseignement agricole public.

La présente note de service est un additif à la note de service SG/SRH/SDMEC/N2012-1193 / DGER/SDEDC/N2012-2144 du 12/12/2012 relative aux modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) sur les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2013.

Cet additif porte en particulier sur la quatrième phase du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA.

Il comporte les trois parties suivantes :

A - Dispositions générales ;
B - Cas particuliers ;
C - Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2013.

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Rappel :
Les postes de direction sont des **postes à profil**. Par conséquent, les candidats **prennent obligatoirement contact** avec l'autorité académique où est situé le poste sollicité.

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service SG/SRH/SDMEC/N2012-1193 / DGER/SDEDC/N2012-2144 du 12/12/2012 précitée.

I - Personnels concernés

Les agents déjà affectés à l'issue des trois premiers tours du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA ne participent pas à la quatrième phase.
Les fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude au titre de la rentrée scolaire 2014 sont concernés par la présente note de service.
Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service SG/SRH/SDMEC/N2012-1193 / DGER/SDEDC/N2012-2144 du 12/12/2012 précitée.

II - Demande de mutation

Les vœux établis lors des précédentes phases du mouvement sont caduques. Par conséquent, les agents intéressés doivent impérativement transmettre un nouveau dossier complet.

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service SG/SRH/SDMEC/N2012-1193 / DGER/SDEDC/N2012-2144 du 12/12/2012 précitée.

III - Envoi des dossiers

Le dispositif demeure pour l'essentiel identique aux premières phases.

La date limite d'envoi par les agents de leur dossier de candidature est fixée au **1er juillet 2013**.

3.1 - Démarche administrative

Elle consiste, pour l'agent candidat à un ou plusieurs postes de direction, à adresser au plus tard le 1er juillet 2013 un **dossier de candidature** composé de l'annexe B dûment complétée et d'un curriculum vitae, par **messagerie électronique**, sous format électronique (PDF) :

*à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de M. Jean-Philippe VOUETTE (jean-philippe.vouette@agriculture.gouv.fr) ;
*au Secrétariat général / délégation à la mobilité et aux carrières (DMC) – service des ressources humaines / bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels formation-recherche et des personnels sous statut d'emploi de l'enseignement (BEFFR), à l'attention de Mme Monique BRICAGE (monique.bricage@agriculture.gouv.fr) ;

*copie mel à son autorité académique / DRAAF - DAAF (ou à son supérieur hiérarchique pour les agents hors enseignement) ;
*copie mel à l'IGAPS chargé du suivi de l'établissement actuel d'affectation de l'agent ;
*copie mel à l'IGAPS chargé du suivi de l'établissement demandé.

3.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

Les dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service SG/SRH/SDMEC/N2012-1193 / DGER/SDEDC/N2012-2144 du 12/12/2012 précitée. La date limite de candidature est néanmoins fixée au 1er juillet 2013.

IV - Procédure d'examen des candidatures

4.1 - Traitement, saisie et transmission des dossiers

Les demandes de mutation des agents seront saisies dans EPICEA MOBILITE par la DGER SD EDC aux regards des annexes B reçues des agents candidats à un poste de direction.

4.2 - Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

L'autorité académique d'accueil examine les candidatures et communique son avis circonstancié à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de M. Jean-Philippe VOUETTE, **au plus tard le 3 juillet 2013.**

L'avis est formulé sur la fiche récapitulative des candidatures qui sera transmise, aux DRAAF / DAAF, par le bureau de la gestion des dotations et des compétences.

4.3 - Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général.

Après consultation de la commission consultative paritaire (CCP) des personnels de direction, dont la réunion est programmée courant juillet 2013, la directrice générale de l'enseignement et de la recherche propose au secrétaire général les nominations sur les emplois de direction d'EPLEFPA.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée par le secrétaire général ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B - CAS PARTICULIERS

I - Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

Les dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service SG/SRH/SDMEC/N2012-1193 / DGER/SDEDC/N2012-2144 du 12/12/2012 précitée.

II - Retraite

Les dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service SG/SRH/SDMEC/N2012-1193 / DGER/SDEDC/N2012-2144 du 12/12/2012 précitée.

C - POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2013 - 2014

Les postes proposés à la mobilité sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants (V), soit susceptibles de l'être (SV), et peuvent comporter une observation (colonne « précision »).

Le directeur général adjoint,
chef de service de l'enseignement technique

Signé : Philippe SCHNÄBELE

Annexe A - secteur Direction d'EPLEFPA

Direction enseignement technique

Directeur EPLEFPA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne	EPLEFPA d'Yssingeaux (43)	**3619**	Poste entier	0	1	
Basse-Normandie	EPL Coutances (50)	**3558**	Poste entier	0	1	
Bretagne	EPL de Pontivy	**4909**	Poste entier	0	1	
Languedoc-Roussillon	EPL de l'Hérault (34)	**3623**	Poste entier	1	0	
	EPL Carcassonne (11)	**3621**	Poste entier	0	1	
Midi-Pyrénées	EPL Mirande (32)	**3701**	Poste entier	0	1	
Picardie	EPL de Ribécourt (60)	**3552**	Poste entier	0	1	
Rhône-Alpes	EPL Valence (26)	**3615**	Poste entier	0	1	
	EPL La Côte Saint André (38)	**3612**	Poste entier	0	1	
	EPL Montbrison Précieux (42)	**4902**	Poste entier	0	1	
La Réunion	EPL Saint Joseph (974)	**3634**	Poste entier	0	1	

Adjoint form scolaire / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Haute-Normandie	EPLEFPA de l'Eure (27)	**3646**	Poste entier	1	0	site du Neubourg
Lorraine	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	**4602**	Poste entier	1	0	
Midi-Pyrénées	EPL Mirande (32)	**3701**	Poste entier	1	0	site de Riscle

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET DGER-SET-SDEDC-BGDC
RENTREE SCOLAIRE 2013
DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA

DOCUMENTS A ADRESSER	**1 exemplaire par mel :** **DGER, DMC/BEFFR & IGAPS, DRAAF/DAF accueil + copie DRAAF/DAF actuelle pour information**

Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Corps inactif	
Etablissement			
Poste occupé			

Pour les agents occupant déjà un poste de direction	
Mode d'accès (cocher la case correspondante)	**Année**
Détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction ☐	
Affectation en qualité de faisant fonction ☐	
Pour les agents n'occupant pas un poste de direction	
Inscrit sur la liste d'aptitude ☐	
Non inscrit sur la liste d'aptitude ☐	

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle ☐	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) ☐	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) ☐	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Autre motif ☐	

NOM – PRENOM du demandeur :	

CCP 4ème tour

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2013 (par ordre de priorité)	Type de poste (01, 02, 03, 04)	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)
« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée» Date et signature :